

FI002' MODULE DE FORMATION CONTINUE – DIAGNOSTIC TERMITES



7 HEURES



PUBLIC

Diagnostiqueur immobilier dans la cadre de la recertification



OBJECTIFS

- Vous serez capable de réaliser un état du bâtiment relatif à la présence de termites .
- Vous mettrez en pratique la méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites dans le bâtiment.
- Vous serez capable d'identifier les principaux agents de dégradation du bois.
- Vous serez en mesure rédiger un rapport à l'issue de la mission conforme à la réglementation et à la norme en vigueur



PRÉREQUIS

Être certifié dans le domaine « diagnostic termites »



PROGRAMME

Les différentes structures des principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le bois.

- La biologie des termites présents en métropole, si la personne exerce en métropole uniquement.
- La biologie des termites présents outre-mer, si la personne exerce outre-mer.
- les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment.

Les textes réglementaires sur le sujet.

- Le bois et matériaux dérivés, ses agents de dégradations biologiques, sa durabilité naturelle et conférée, et ses applications en construction.

Les notions relatives aux différentes méthodes et moyens de lutte contre les termites, méthodes préventives et curatives.

- Les équipements nécessaires au bon déroulement de la mission. + QCM et Exercices. **Conformément à l'arrêté du 24 Décembre 2021**

TUTORAT

Durant toute la durée de votre formation, vous avez la possibilité d'échanger avec un formateur dans le domaine.

Une visio de 30 minutes accès sur le terrain est inclus vous permettant de poser toutes les questions.

Nous vous accompagnons step by step !

[www.cfdi-formation.fr /](http://www.cfdi-formation.fr/)

05.56.91.19.41